

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT:

CANADA — 3s. 9d., payable invariablement d'avance.

ÉTRANGER.— 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'Agriculture doit en être la première.



ANNONCES:

Première insertion Scts. la ligne,
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

AVIS.

La GAZETTE DES CAMPAGNES continuera de paraître le premier et le quinze de chaque mois, et aux mêmes conditions que l'an dernier. Mais pour qu'elle puisse se soutenir au prix réduit de trois shelings et dix-huit sous, nos lecteurs comprendront que les abonnements doivent être invariablement payés d'avance, suivant l'avertissement donné dès son apparition.

Les personnes qui voudraient discontinuer de recevoir la " Gazette des Campagnes," doivent nous avertir au moins un mois d'avance; de plus les abonnements, comme il en a déjà été donné avis, ne devront pas durer moins de six mois. Ainsi les personnes qui, sans avertissement préalable, voudraient renvoyer la Gazette, ne la pourraient pas et seraient tenues de la recevoir encore au moins six mois.

CAUSERIE AGRICOLE.

Des Amendements.—Du Chaulage.
(Suite.)

Nous avons dit dans notre dernier numéro, que les amendements bien choisis et bien appropriés portent avec eux, sur les terres, les qualités qui leur manquent. Entre tous les amendements qui servent à modifier et à améliorer le sol et qui peuvent le faire arriver au plus haut degré de fertilité, la chaux paraît tenir le premier rang. Elle produit les effets les plus surprenants, dans certains cas; et des pays entiers lui doivent leur

richesse. En Belgique, dans le nord de la France et en Angleterre, des terres qui donnaient les plus minces revenus, donnent au-delà du double, depuis qu'elles ont été améliorées, au moyen de la chaux. Il est des terres en grand nombre qui, avant qu'elles fussent chaulées, ne produisaient qu'un petit nombre de semences, et qui, aujourd'hui, produisent abondamment les récoltes les plus variées. Une terre qui serait entièrement privée de chaux, et qui n'en recerrait qu'une bien faible quantité, par exemple, un millième de la couche labourage, changerait de nature. ses qualités extérieures se modifieraient, ses produits s'accroîtraient et les engrais doubleraient de puissance.

La présence de la chaux dans le sol, soit que la Providence l'y ait déposée, ou que ce soit la main de l'homme, produit donc les effets les plus avantageux, pourvu qu'elle ne s'y trouve pas en trop grande quantité, et son absence est toujours une cause de stérilité. Nous disons pourvu qu'elle ne se trouve pas en trop grande quantité, parceque dans ce cas, elle épuise rapidement les substances nutritives, et les plantes ne trouvant plus dans le sol les aliments qui leur conviennent, finissent par périr. Des agronomes célèbres ont donc eu raison de dire que, c'est dans les sols calcaires que se trouvent les terres les plus fécondes et les plus arides. La chaux est à la terre, ce que sont certains remèdes à l'humanité; ces remèdes administrés à propos et en de justes proportions, sauvent le sujet qui les reçoit mais pris en trop grande dose, lui donnent la mort; ainsi de la chaux.

Cependant malgré les effets bienfaisants de la chaux, un tiers au plus des terres du Canada en a été pourvu par la Providence, et un très petit nombre en a reçu de la main des hommes. Voilà donc près des deux tiers de nos terres en culture, qui sont entièrement privés d'une substance qui, suivant les calculs fondés sur une longue expérience, doubleraient leurs revenus. Et remarquons que la quantité nécessaire à l'amendement des terres légères doit être peu considérable, et exige peu de dépenses;

et vû le prix réduit de la chaux en Canada, on peut assurer sans crainte, que celui qui ferait usage de cet amendement, recevrait au-delà de cent pour cent de l'argent déboursé.

Voyons maintenant quels sont les moyens de reconnaître qu'une terre a besoin de chaux. La première chose à faire est de s'assurer si la terre qu'on veut amender possède déjà des principes calcaires. Pour y parvenir, jetez sur plusieurs endroits de votre champ, après le labour, quelques gouttes de fort vinaigre ou d'eau forte ; si le sol contient de la chaux, même en petite quantité, vous verrez aussitôt se produire une effervescence plus ou moins considérable ; s'il n'en possède pas du tout, l'acide ne produira aucun effet apparent. La chaux est utile à tous les sols qui n'en possèdent pas. Les terrains sablonneux où l'on ne recueille que du seigle, des pommes de terre (patates) et du blé noir (sarrasin) ; ceux infestés de chiendent, d'oseille rouge, sont ordinairement privés de tout principe calcaire : de plus tous les sols argilo-sablonneux, qui sont froids et humides, ces immenses plateaux qui lient entre eux les bassins de grandes rivières en possèdent rarement. En appliquant ces principes à nos terres du Canada, nous croyons que les étendues considérables de terres basses, qui bordent le fleuve, du côté sud surtout, ainsi que les vallées de terres argileuses, qui traversent un grand nombre de nos vieilles paroisses, sont entièrement dépourvues de cette substance, et que la moindre quantité qu'on leur apporterait augmenterait considérablement leurs produits.

Cependant malgré la fertilité que la chaux fait naître dans tous les sols qui en sont privés, il faut se garder de trop d'empressement. Avant d'essayer le chaulage sur une grande étendue, il faut faire des essais en petit, sur plusieurs points de son champ, et si ces expériences ont de bons résultats, on peut alors l'employer sur tout le champ.

Avant de songer à employer la chaux sur un terrain quelconque, il faut de toute nécessité, bien assécher ce terrain, et de plus choisir un temps sec ; car autrement l'humidité rendrait la chaux compacte, empêcherait qu'elle pût être répandue également sur toute la surface du terrain, et en annulerait ainsi l'effet.

La chaux s'emploie, en agriculture, en deux états différents, vive ou éteinte. La chaux vive a la propriété de décomposer rapidement toutes les matières organiques avec lesquelles elle est en contact. On ne peut donc l'employer en cet état sur les récoltes en végétation, car elle les détruirait ou leur causerait un dommage notable ; mais on l'emploie avec avantage, sur les sols qui contiennent une grande abondance de matières végétales, tels que les savanes, les marais récemment desséchés. La chaux éteinte exige moins de précautions que la chaux vive, aussi son usage est-il plus fréquent en agriculture.

Maintenant passons aux divers moyens d'employer la chaux sur le sol.

Trois procédés peuvent être mis en usage pour chauler un terrain. Le premier et le plus simple, celui que l'on emploie fréquemment dans les anciens pays, consiste à mettre la chaux immédiatement sur le sol, en petits tas, éloignés les uns des autres, de vingt à trente pieds, et ayant en hauteur, largeur et

longueur, au plus un pied. La chaux dans cet état ne doit pas recevoir d'humidité. Lorsque par suite de son exposition à l'air, la chaux est réduite en poussière, on la répand sur la terre de manière à ce qu'elle soit également répartie sur toute la surface du champ.

Si la chaux est répandue sur le sol avant qu'il soit labouré, on lui donne aussitôt un labour léger ; si c'est après le labour, on l'incorpore au sol avec la herse ; car ses bons effets dépendent de son mélange parfait avec la couche arable, condition qui ne peut être remplie qu'autant que la chaux est enfouie sèche et en poussière.

Le second procédé consiste à recouvrir les tas de chaux d'une couche de terre proportionnée à leur volume ; ainsi si ces tas ont un demi pied cube, la couche de terre qui doit les recouvrir devra avoir six pouces d'épaisseur, dans toute son étendue ; mais si les premiers ont un pied cube, la même couche de terre ne doit pas avoir moins de douze pouces d'épaisseur ; c'est-à-dire que le volume de la terre doit équivaloir à cinq ou six fois le volume de la chaux éteinte.

Lorsque la chaux commence à se gonfler et divise la couche qui la couvre, on remplit les fentes et les crevasses de terre ; ce qui doit se renouveler autant de fois que le même fait se reproduit. Lorsqu'enfin la chaux est réduite en poussière, on la mêle avec la terre qui la recouvre, on laisse ces deux substances sur le champ, et au bout de quelques jours on recommence cette opération, et ensuite on étend le tout sur le sol. Ce procédé est préférable au premier, parcequ'il exige une moindre quantité de chaux, et qu'ensuite il contribue plus puissamment à diviser le sol, si celui-ci est argileux.

Voici un troisième procédé, qui est en usage dans les pays les mieux cultivés de l'Europe, et qui réunit les avantages des deux premiers, sans offrir aucun de leurs inconvénients. Ce procédé consiste à faire des composts de chaux et de terre ou de terreau. Voici comment on procède : On fait un premier lit de terre ou de terreau, d'un pied d'épaisseur, d'une longueur double de sa largeur ; par exemple, si ce lit a douze pieds de longueur, sa largeur sera de six ; ensuite on recouvre cette terre d'un lit de chaux. Cette première opération terminée, on met un second lit de terre de même épaisseur, puis un second lit de chaux, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait atteint une hauteur de quatre à cinq pieds, et plus si on le veut. La dernière couche doit toujours être de terre. La quantité de chaux à mettre sur chaque lit de terre doit être, à peu près, dans la proportion suivante : pour un lit de terre de vingt pieds en superficie, il faut deux minots de chaux. Si la terre est humide et la chaux récente, huit ou dix jours suffisent pour la fuser. On coupe alors et on mélange le compost, on répète cette opération deux ou trois fois avant de l'employer. On retarde autant que possible de porter ce mélange sur le sol, car il est d'autant plus puissant qu'il est plus ancien et plus parfait. Si on le prépare l'automne on ne l'emploiera qu'au printemps suivant ; si au contraire il est fait le printemps, il pourra être utilisé au bout de douze à quinze jours. La chaux en compost ne nuit jamais à la terre, car elle porte avec elle le surplus d'engrais que demande le surplus de

produit. Les terrains légers ou sablonneux ne peuvent jamais en être surchargés. Enfin ce moyen nous semble le plus sûr, le plus utile et le moins dispendieux d'appliquer la chaux au sol.

(A continuer.)

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Déjà il n'a été dit dans la *Gazette des Campagnes* qu'une année s'était écoulée depuis que cette œuvre humble et hasardée avait pris rang parmi les journaux du pays. Il reste à faire quelques observations relativement au but, au mode d'existence et à l'avenir de cette œuvre. Evidemment, si le zèle, la bienveillance et le bon esprit général qui ont soutenu la *Gazette* jusqu'ici, demeurent et se répandent avec un égal entrain, cette feuille tendra vers son but avec succès, affermira de plus en plus son existence, et, en définitive, elle aura, elle aussi, servi utilement l'avenir du pays sous le rapport agricole. Elle doit donc continuer. Acculer ici dans le bien, c'est y renoncer. Et aujourd'hui renoncer au genre de bien que s'est proposé et qu'a déjà réalisé quelque peu la *Gazette*; c'est ôter d'abord une voix de plus au beau mouvement qui s'opère en faveur de la régénération agricole du pays. En second lieu, ce serait confirmer les mauvaises idées qui courent parfois sur l'inconstance et l'apathie canadienne. Enfin, ce serait mettre en doute, d'une manière presque injurieuse, le concours de bonne volonté qu'a reçu cette œuvre. Donc sur ce point, n'insistons plus, et allons droit devant nous.

D'un autre côté, disons de nouveau, que ceux-là se trompent qui pensent peut-être qu'un assez grand nombre de journaux agricoles existent déjà pour servir de voie au mouvement et opérer le genre de bien qu'on se propose. Encore plus se tromperaient-ils ceux qui tendraient à faire de l'enseignement agricole une sorte de monopole. En outre, la *Gazette des Campagnes*, il importe ici de le rappeler à la mémoire du public, comprend dans ses attributions d'autres intérêts très-graves en dehors des intérêts agricoles; ceux-ci néanmoins y occupant toujours une importance essentielle. On peut dire que l'existence de ce nouvel organe a surgi par la force des choses dans l'entour qui porte aujourd'hui l'esprit public vers l'agriculture et la colonisation. Enfant de cet entrain, il doit donc vivre avec lui, croître et le servir. Donc, encore, il faut continuer à ce nouvel organe appui et concours comme aux premiers jours de son débat. Et puis, cette partie du Canada habitée particulièrement par les Canadiens-Français, est, comme on sait, vaste, riche et populeuse. Trois journaux agricoles, l'*Agriculteur*, la *Revue Agricole* et la *Gazette des Campagnes* ne sont pas certes une surabondance dans le genre et pour les besoins. Ce dernier journal surtout, se trouvant situé à près de quatre-vingt-dix lieues de Montréal, où se publient l'*Agriculteur* et la *Revue Agricole*, a de fortes raisons d'être et d'utilité. En outre, la population ample, active, et aujourd'hui toute favorable et

ardente dans l'esprit et les œuvres du jour concernant l'agriculture, a besoin en quelque sorte d'un journal à sa portée. Et comme cette population est presque toute rurale, plus que bourgeoise et citadine, le nouvel organe a dû être mis aussi à sa portée. Language précis, matières de facile application dans la pratique, prix d'abonnement le plus réduit possible, tout a dû être prévu pour rendre ce nouvel organe propre à son but. Quoi donc encore pourrait l'engager à discontinuer ses efforts et à douter d'un concours qui s'est montré jusqu'ici si bienveillant? Et puis enfin, s'il y a une question où l'on peut, par un nombre quelconque de journaux, enseigner et disenter sans danger aucun pour les mœurs, la foi et la paix publique, n'est-ce pas la question agricole? Donc, tout considéré, les esprits justes et désintéressés voudront, comme nous, que la *Gazette* marche droit et ferme vers son but; désireront comme nous, qu'elle ait de plus en plus appui et concours dans le clergé, dans tous les ordres des citoyens, dans la presse, auprès de tous ceux enfin qui disposent de l'autorité, de la richesse et de l'influence. Car si les conditions actuelles de cette feuille naissante ne sont pas sans quelque espoir de vie utile et prolongée, cependant les difficultés et les déboursés que subit tout établissement à son début, joints à l'apathie encore trop régnante pour les études agricoles, joints encore à l'embarras financier que cause l'oubli ou la négligence des abonnés retardataires, tout cela crée de justes appréhensions sur l'avenir et prochain développement que la *Gazette* désire prendre et entretenir. Il n'a donc pas été déplacé de sa part de faire, elle aussi, un nouvel appel aux vrais amis du pays en sa faveur, ou plutôt en faveur de tous ceux à qui la *Gazette* doit être utile. Car s'il est une œuvre commencée et conduite jusqu'ici avec une économie extrême dans les moyens matériels, c'est bien l'existence de ce journal, qui, de longtemps, avec un tel régime, n'enrichira aucun de ceux qui y travaillent.

Nous ne laisserons point le sujet sans venir en quelque sorte à des détails de famille concernant la *Gazette*.

Afin de se consolider sous tout rapport, elle a adopté un marché notarié, pris entre quatre personnes agissant comme corps administratif. Finances, rédaction et but des enseignements, tout est soumis à la surveillance de ce corps ou comité; et rien n'est dit, fait ou publié qu'au nom collectif de ce corps.

A la place laissée vacante parfois dans la feuille des annonces, il a été jugé bon d'y introduire, sous titre de *faits divers*, certains renseignements utiles, certains statistiques, inventions, procédés nouveaux, touchant l'industrie, le commerce, l'économie domestique, et le reste; sans jamais sortir toutefois, en cela comme dans les pièces morales qui terminent ordinairement chacun des numéros de la *Gazette*, des voies et de l'esprit assignés à toute l'époque, dès l'origine. Ces voies et cet esprit, comme on sait, sont ceux qui conviennent avant tout aux idées, aux mœurs, aux besoins de la vie des champs. Heureuse vie, pour laquelle on ne fera jamais assez afin de la conserver dans ses habitudes de calme, de modestie de franchise et de respect,

ou pour l'y rappeler quand malheureusement, elle s'en écarte en plus d'un endroit.

Un des moyens, au commencement de cette seconde année, de raviver et d'augmenter le zèle en faveur de la cause dont la *Gazette* est l'un des organes publics, serait, il nous semble, que quelques-uns des principaux citoyens, comme plusieurs de Messieurs les Curés ont bien voulu le faire déjà, parlissent publiquement dans quelques réunions faites à cet égard, aux habitants de nos campagnes les plus en état, sous tout rapport, de comprendre l'importance de s'abonner à un journal agricole. Souvent on ne souscrit point parce qu'on n'est pas encore persuadé qu'un journal agricole est utile ou nécessaire. Quand ce préjugé malheureux sera vaincu, l'enseignement de l'agriculture et tous les intérêts qui la concernent ne seront pas éloignés de remporter une éclatante victoire, sur la routine ou l'indifférence.

Passant maintenant à un domaine plus large que celui des intérêts secondaires de la *Gazette*, quoique restant, au fond, dans son domaine général, l'agriculture, nous voyons que l'élan agricole a si bien pris parmi nous qu'il a servi d'exemple et de stimulant à nos frères séparés les protestants de cette province. Ils se sont formés, eux aussi, en société et en voie générale d'action pour faire de la colonisation et de l'agriculture à leur avantage national. C'est bien. Mais, en même temps, c'est un grand motif de plus pour la nationalité canadienne de tenir ferme au mouvement qu'elle a pris en ce genre. Si, comme on l'a dit tant de fois, les Canadiens manquent d'esprit public, s'ils sont lents à se sacrifier efficacement pour une bonne cause, quelle ne serait pas ici leur incroyable apathie, s'ils laissaient envahir exclusivement l'étendue si riche de leur sol par leurs co-sujets d'origine étrangère. Que l'on partage amicalement ou fraternellement cette richesse du sol canadien, c'est le droit commun des deux races. Que chacun donc s'entende à faire cette conquête sans rivalité jalouse ou ennemie.

À part les intérêts agricoles, peu de faits graves se manifestent en ce moment dans le pays. Il y a bien toujours un peu les récriminations politiques, que la presse entretient malgré elle, et qu'elle devrait de plus en plus bannir de son domaine, à cause des effets presque toujours nuisibles que ces récriminations apportent au bien réel du pays. Une chose surtout sera toujours regrettable dans ces luttes d'encriers, c'est le ton et l'expression peu courtoise qu'elles prennent. On l'a déjà observé vingt fois : ni la douceur de nos mœurs, ni les règles chrétiennes et sociales de notre esprit national, ni les enseignements soignés de notre éducation, ne s'accroissent de ce genre d'escrime. Il est d'ailleurs de mauvais exemple pour la jeunesse instruite qui devra bientôt remplacer les lutteurs du jour. Il y avait quelques temps que ce grave désagrément avait comme disparu : il tend à surgir et à vivre de nouveau. C'est un malheur dans l'ordre des bienséances dues au caractère des Canadiens-Français. Et chose admise de tout le monde, ce ton et

cette expression surexcitée, sont loin de donner plus de raison et d'agrément aux questions en litige. Ils tomberont plus tôt qu'on ne pense, peut-être, tant il y a de ressources dans le sens canadien pour peu qu'on s'y arrête sérieusement.

Au dehors, la guerre de nos voisins entretient toujours un état de choses à peu près le même. Il y a là, comme en Italie, quelques espérances à concevoir en faveur d'un meilleur régime. Que cela arrive par intervention forcée ou par excès du mal que se font les deux partis, il y a lieu de croire que le terme de cette guerre malheureuse s'entrevoit mieux qu'auparavant. Il y a bien encore les provocations et les prétentions hautaines du journalisme qui attisent le feu et voudraient éterniser la lutte ; mais, encore une fois, l'intervention étrangère ou le cri de l'humanité et la simple lumière du sens commun, semblent devoir l'emporter bientôt.

En Italie, un heureux revirement dans la politique de Napoléon III donne aussi quelques douces espérances. Elles ont été attendues si longtemps que c'est avec ménagement qu'on s'y livre. Jusqu'à la presse dite libérale qui a adouci le ton et les exigences sur le temporel du Saint-Père. D'un autre côté, les vrais catholiques de tout ordre et de toute condition, s'entendent et se serrent de plus en plus autour du père commun des fidèles, l'auguste et héroïque Pie IX. Cependant, Garibaldi étendu sur son lit ou dans son fauteuil, reçoit les vœux, l'argent et les félicitations de l'Angleterre et de la Révolution, lui gracié tout récemment par son digne Souverain comme rebelle à son autorité. Ainsi, à peine a-t-il été remis en liberté qu'il a repris son rôle de filibustier et de régénérateur. De nouvelles lettres, adressées de sa part, non plus à de simples particuliers, ses compères en révolution, mais aux peuples de l'Europe, manifestent que le héros, incapable de se borner à la gloire d'unifier l'Italie, ne veut pas moins qu'une grande unité européenne sous le sceptre paternel de Mazzini ou de lui-même. Alors, comment se fait-il, se demande-t-on, qu'un sujet si incommode, si turbulent, soit, dans le royaume de Victor-Emmanuel, plus Souverain que le Souverain lui-même ; et que celui-ci soit obligé de souffrir à ses côtés un pareil compétiteur. La raison de cette anomalie est diversement appréciée. Les uns pensent que, bon gré, mal gré, le roi usurpateur du Piémont acquitte ses péchés d'annexions par le boulet rouge qu'il traîne à ses pieds dans la personne de Garibaldi ; d'autres, plus près peut-être de la vérité, ne font pas difficulté de croire qu'il n'y a au fond de cette affaire que le jeu de deux comédiens. Un avenir plus prochain que jamais, surtout si les espérances de la nouvelle politique impériale se réalisent, mettra au grand jour tous les secrets de la comédie ou du châtimement.

En attendant que le salut et la paix reviennent réellement à l'Italie et au monde, l'Angleterre éprouve, jusqu'à un certain point, le contre-coup des erreurs et des bouleversements qu'elle a semés et entretenus dans les États usurpés. Les Irlandais et les Anglo-

Saxons se sont livrés de rudes combats de gladiateurs pour résoudre, à leur façon, la question italienne. Cette solution, à vrai dire, vaut autant, moins le sang, que toutes celles données par la diplomatie. Espérons donc enfin qu'à toutes ces fausses solutions vont succéder la lumière des principes, la bonne foi dans les procédés et la justice dans la reconnaissance du droit.

CORRESPONDANCES.

L'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne.

Monsieur le Rédacteur,

Si les frimats qui déjà couvrent nos plaines, dérobent à nos regards la vue des champs et les richesses du sol, il faut aller ailleurs chercher les espérances et les charmes de la vie champêtre. Or, en temps d'hiver, nul lieu mieux qu'une école d'agriculture peut occuper agréablement l'esprit et nourrir ces espérances.

J'ai pu, il y a quelques jours, entrer dans l'institut agricole de Ste. Anne. J'ai visité la demeure entière, avec ses jeunes habitants dispos et gais comme on l'est à vingt ans. En face de ce groupe intéressant qui se grossit de jour en jour, et après avoir pris connaissance des matières et du plan d'enseignement, après avoir jeté les yeux sur les cartes et les spécimens qui rendent en tout genre la science du jour si facile, je me suis dit, plein d'une douce joie et d'espoir : " Vous voilà donc enfin sous mes yeux, semence précieuse et tant désirée du véritable enseignement de l'agriculture. Jeunesse qu'on peut appeler à juste titre, espoir de la patrie et apostolat d'un immense bienfait national, votre initiative dans cette nouvelle carrière, rendra votre nom comme vos succès dignes de la plus douce mémoire. Vous n'êtes point venus ici sans que Dieu y ait mis la main, au moment où votre race a tant besoin de se persuader que son salut terrestre est attaché à la culture du sol. Puissiez-vous avoir en grand nombre, sur tous les points du pays des imitateurs et des émules ! Et quand par un malheur visible vous n'en auriez aucun, votre cause seule doit vous soutenir, assurés que le temps donnera raison au bel exemple que vous donnez."

Le nombre des élèves est de 16 à 17. On remarque parmi eux quelques sujets appartenant à des familles dont l'état n'est point la vie agricole : ce qui est un grand point de gagné. Le préjugé commence donc à tomber sur la noble profession du cultivateur. Et combien elle obtiendra de plus en plus le respect et une juste influence si elle s'élève comme ici dans de sages principes en tout genre. On crie, au temps qui court, contre les cultivateurs qui osent aspirer aux honneurs parlementaires. A peine leur permet-on la charge de marguilliers, de commissaires d'écoles, de souvoyers et le reste. On leur objecte leur éducation peu développée. Eh ! bien, encouragez l'éducation agricole,

surtout celle donnée à Ste. Anne, laquelle comporte avec les enseignements purement agricoles, des connaissances telles qu'il en faut pour rendre un citoyen, un cultivateur, propre comme tout autre aux affaires générales et aux honneurs publics du pays. Et soyons sûr alors qu'un Parlement qui n'est pas, certes, une académie ni une université, trouvera dans les cultivateurs ainsi formés, des mandataires aussi sages et aussi utiles que plusieurs de nos lettrés ou de nos légistes.

En outre, dans ces jeunes gens de Ste. Anne, dans cette pépinière heureuse de cultivateurs instruits, ne voit-on pas facilement pour l'avenir d'habiles fermiers, professeurs, des propriétaires modèles dont la pratique, les enseignements, les magnifiques succès, répandus çà et là sur la face du pays, serviront de point de départ pour aider puissamment à toute notre régénération agricole ? Dans ce qui se fait à Ste. Anne, si la chose est comprise comme elle doit l'être, on peut entrevoir facilement le jour où il sera vrai de dire qu'enfin la vocation du Canadien-Français est d'être cultivateur, et bon cultivateur. Et le pays n'en ira pas plus mal. Ni la religion, ni les mœurs, ni l'éducation, ni la richesse privée ou publique n'en souffriront.

Allez donc, jeunes agriculteurs de Ste. Anne, car j'aime à revenir aux beaux souvenirs que vous m'avez laissés, allez forts et fermes dans la voie que vous avez si bien commencée. Etudiez, travaillez, touchez à tout, car tout est noble dans votre art, tel surtout qu'on vous l'enseigne. Ayez courage et plein espoir. Dieu qui a fait la terre pour l'homme, qui l'y a établi comme roi et pontife, veut aussi qu'il en soit l'homme de peine et de travail. Mais combien cette peine est adoucie, combien ce travail devient facile quand une instruction spéciale fait disparaître les difficultés, abrège le temps, diminue les frais, augmente les revenus, satisfait enfin les plus pures jouissances, les intérêts les plus légitimes. Jeunes pionniers dans une carrière encore inconnue, votre pays comprendra par vous qu'il ne sera plus besoin d'aller chercher à l'étranger des professeurs de votre art, pas plus qu'il n'est besoin aujourd'hui d'y aller chercher des maîtres pour tous les degrés de notre éducation.

Mais je m'arrête, M. le Rédacteur. Un article quelconque de la Gazette ne saurait dire toutes les ressources qu'il y a dans l'école d'agriculture de Ste. Anne. Elle doit donc grandir et prospérer. C'est au Gouvernement, si ami, comme on sait, de la cause agricole, à prendre ce nourrisson sous ses soins. C'est à tous de le faire connaître, de l'encourager, de lui ménager une vie assurée. Aux pères de famille surtout il appartient d'y bien songer quand ils ont à faire étudier plusieurs de leurs enfants. Et si la reconnaissance publique veut s'acquitter après cela des bienfaits éminents qui sortiront de l'institution agricole de Ste. Anne, elle n'aura qu'à adresser ses hommages aux messieurs de la Corporation du Collège de Ste. Anne, à ce Clergé Canadien qui entreprend tout sans peur, et qui donne succès à tout ce qu'il touche.

UN VISITEUR.

Monsieur Louis Déclène, d'Ilébertville, nous écrit ce qui suit :

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez bien communiquer à vos lecteurs le rapport que voici : J'ai récolté, cette année, sur ma terre, 4,000 bottes de foin de première qualité, aussi 1,200 quintaux de différentes espèces de grain, vingt voyages de pois, au dessus de trois cents minots de patates et environ vingt-cinq minots de rabioles. Une de ces dernières pèse quinze livres.

Voilà, sans doute, un résultat qui dit beaucoup en faveur de la qualité des terres de cette localité, et qui peut engager ceux qui n'ont pas encore de terre à eux, à diriger leurs pas de ce côté.

Les Récoltes.

Nous regrettons d'apprendre que plusieurs cultivateurs, dans nos paroisses, ont encore des quantités considérables de grains sur le champ ; mais d'un autre côté, il est pénible de voir comme on est, dans certaines localités, obstiné à ne pas recevoir les conseils qui nous sont donnés. Si le grain, qui est aujourd'hui en javelles avait été mis en quintaux, il n'aurait nullement souffert de la neige et pourrait être engrangé au premier jour de beau temps ; au lieu que dans l'état où il se trouve actuellement, il court risque de rester sous la neige, ou d'être engrangé chargé d'humidité ; et alors on sait à quoi il est exposé. Pourtant les récoltes n'étaient pas déjà trop abondantes, et la paille aurait bien trouvé place dans la nourriture des animaux, vû l'extrême rareté du foin. Il est toujours pénible de faire une perte un peu considérable, quand on n'a que le nécessaire pour soi et sa famille ; mais cette perte devient bien plus sensible quand on est forcé d'avouer qu'elle n'est que la conséquence de notre négligence à suivre de bons conseils. Ceux qui sont ainsi en retard doivent sentir mieux que jamais la nécessité du labour d'automne pour les terres fortes ; car les terres préparées avant l'hiver peuvent être ensemencées de bonne heure, le printemps suivant, et alors la récolte est toujours mûre à temps.

La Saison.

A l'entrée de l'hiver chaque cultivateur doit se faire un stricte devoir de mettre à couvert tous ses outils, tous ses instruments aratoires, ainsi que toutes ses voitures d'été. S'il néglige d'agir ainsi, les ferrures de ces voitures ou de ces outils, exposées aux pluies, à la neige, se couvrent de rouille et se détériorent promptement. Il est des cultivateurs qui sont obligés de réparer ou de faire réparer ces ferrures presque tous les deux ou trois ans, par suite de leur négligence ; ce qui entraîne souvent des dépenses considérables. S'ils voulaient se donner la peine de faire le plus simple calcul, ils se convaincraient promptement qu'une remise suffisamment étendue pour mettre à couvert charrettes, calèches, tombereaux, brouettes, charrues, herses, pioches, bêches, etc., serait pour eux d'une grande économie. En

attendant que ce conseil soit partout mis en pratique, voici ce que nous suggérons à tous ceux qui sont dans la nécessité de laisser ces objets exposés à l'intempérie des saisons : Prenez une certaine quantité de résine, mêlez-la à un quart de son poids de sain-foux et faites fondre ces deux substances ; ensuite quand ce mélange est refroidi, couvrez-en le fer ou l'acier de vos voitures ou instruments. Cette recette les mettra à l'abri de la pluie ou de la neige et empêchera, par là même, la rouille.

RECETTES DIVERSES.

Moyen de chasser du gosier des animaux un corps qui y est arrêté.

Un corps arrêté dans le gosier, tel qu'une pomme de terre (patate), un navet, une pomme, etc., occasionne un gonflement et amène, s'il n'est expulsé, la suffocation et la mort. Si le danger n'est pas pressant, on doit d'abord laisser agir la bête, dont les efforts parviennent souvent à rejeter ou à faire descendre l'objet qui menace de l'étouffer. Si elle n'y parvient pas, le moyen le plus simple est de faire descendre ce corps à l'aide d'une baguette flexible, garnie à son extrémité d'une petite boule qu'on peut faire faire en linge, et qu'on graisse avant de l'introduire. Rien ne peut être employé avec plus d'avantage qu'une canne de jonc bien flexible. Mais si le corps étranger n'est que peu avancé dans le gosier, il faut d'abord chercher à le faire remonter, attendu que la largeur du conduit diminue à mesure qu'il se rapproche de l'estomac.

Dans un cas urgent, l'animal étant près de suffoquer, et le temps manquant pour préparer une baguette, on a brisé entre deux maillets de bois une pomme de terre (patate) arrêtée dans le gosier d'une vache. On appuie un maillet d'un côté et l'on frappe de l'autre côté. Cette opération s'est faite plusieurs fois sans occasionner aucune suite fâcheuse.

Il peut arriver qu'une racine longue, une carotte, par exemple, ne soit qu'en partie engagée dans le gosier, on la retire alors avec la main. Pour cela, on tient à la vache ou au bœuf la bouche ouverte au moyen d'une pincette à feu, ce qui empêche le rapprochement des mâchoires et permet d'introduire la main jusqu'au fond de la bouche.

Conservation de la viande.

Si vous avez de la viande que vous voulez conserver sans la saler, employez le moyen facile que voici : Mettez dans deux pots d'eau bouillante une pinte de suie de cheminée, et laissez ce mélange reposer jusqu'à ce que l'eau soit redevenue claire. Quand la suie est entièrement reposée, versez l'eau dans un autre vase, et faites tremper dans cette solution, pendant huit à neuf heures, la viande que vous voulez conserver. Elle acquerra une saveur semblable à celle de la viande fumée, et pourra se conserver longtemps. Ce procédé est préférable à la fumigation, car il conserve mieux le poids et le volume des viandes.

Remède contre les crampes.

Un remède employé avec succès consiste à frictionner fortement avec la main ou mieux avec un morceau de flanelle trempée dans de l'eau-de-vie (brandy) camphrée l'endroit douloureux. Une compresse mouillée d'eau froide et appliquée sur cet endroit réussit ordinairement. En posant le pied nu sur le carreau froid de la chambre, on a souvent fait cesser une crampe très-douloureuse. Voici encore un autre moyen : entourez le membre malade d'un ruban que vous serrerez assez pour y opérer une certaine compression. Enfin étendez fortement le muscle contracté du molet en maintenant le talon d'une main et en relevant le pied de l'autre, de manière à lui faire décrire un angle aigu avec la jambe.

LITTÉRATURE.

LE CAP AU DIABLE.

LÉGENDE.

(Suite.)

III

C'est quelquefois au moment où l'on s'estime heureux que l'infortune vient nous frapper. Tandis que la famille St.-Aubin jouissait paisiblement des fruits d'une vie vertueuse et exempte d'ambition ; heureuse autant du bonheur des autres que du sien propre, de graves événements se préparaient contre les malheureux Acadiens, dans l'ancien et le nouveau monde. Ce pays était le point de mire des sibilustiers anglo-américains.

En butte aux actes de rapines et de tyrannie de toutes sortes, les Acadiens avaient été forcés de s'organiser militairement pour mettre un terme aux infâmes déprédations de leurs ennemis.

L'histoire avait enregistré antérieurement plusieurs hauts faits éclatants de leur bravoure. Ces faits démontrent ce que peut une poignée d'hommes héroïques, ne comptant que sur leurs seules ressources, qui s'arment vaillamment sans s'occuper de la force pécuniaire ou numérique de ceux qu'ils ont à combattre, mais qui ont résolu de défendre jusqu'à la fin, leur religion, leurs foyers et leurs droits. Combien n'y eut-il pas de luttes sanglantes et désespérées où le lion anglais dût s'avouer battu par le moucheron acadien, et pour ainsi dire, obligé de fuir honteusement devant lui. . . . Mais l'orgueil britannique s'insurgeait et écumait de rage, en voyant ces quelques braves tenir tête à ses nombreuses armées ! Le gouverneur Lawrence crut plus prudent et plus sûr, là où la force avait échouée, d'employer la ruse et la perfidie. Le plan fut traitreusement combiné et habilement exécuté.

Vers la fin d'août 1755, cinq vaisseaux de guerre, chargés d'une soldatesque avide de pillage, mirent à la voile et vinrent jeter l'ancre en face d'un poste florissant par son commerce, la fertilité de ses terres et l'industrie de ses habitants. On fit savoir à plusieurs des cantons voisins qu'ils eussent à se rendre à un endroit indiqué pour entendre une importante communication, qui devait leur être donnée de la part du gouverneur. Plusieurs soupçonnant un piège prirent la fuite et se sauvèrent dans les bois, en entendant cette proclamation. Mais le plus grand nombre, avec un esprit tout chevaleresque, se confiant à la loyauté anglaise, se rendit à l'appel.

Chaque année, M. St.-Aubin était obligé de faire un voyage aux Mines, endroit important de commerce pour y transiger les affaires de son négoce. Le trajet était long et les chemins n'étaient pas toujours sûrs dans ce temps-là. Par une malheureuse fatalité, il y arriva le cinq septembre au matin, jour fixé par la proclamation pour la réunion des acadiens. Jean Renousse et le fidèle *terreneux* lui avaient servi de gardes de corps pendant le voyage.

M. St.-Aubin comme les habitants du lieu, se rendit à l'appel, Ce fut là qu'on leur signifi qu'ils étaient prisonniers de guerre,

qu'à part de leur argent et de leurs vêtements, tout ce qu'ils possédaient appartenait désormais au roi, et qu'ils se tinssent prêts à être embarqués pour être déportés et disséminés dans les colonies anglaises. L'ordre était formel, on ne leur accordait que quatre jours de répit. Il est impossible de peindre la stupeur et le désespoir que produisit cette nouvelle ; plusieurs refusèrent de croire qu'on exécutât jamais un acte d'aussi lâche et exécrationnable tyrannie ; mais le plus grand nombre s'enfermèrent dans leurs maisons et passèrent dans les larmes et les sanglots, les quelques heures qui précéderent leur séparation. D'autres essayèrent de fuir, mais vainement. Des troupes avaient été disposées dans les bois, ils se trouvaient cernés de toute part et furent donc ramenés au camp, après avoir essayé toutes sortes d'avaries et de mauvais traitements.

Ce fut à grand-peine que le vénérable curé obtint du commandant la permission de les réunir le neuf septembre, veille du départ, dans la vieille église pour y célébrer le saint sacrifice et leur adresser quelques paroles de consolation et d'adieu. Personne ne fut jamais témoin, peut-être, d'une scène plus déchirante. Tous les visages étaient inondés de larmes. L'église retentissait des sanglots et des sourds gémissements des malheureuses victimes. Lorsqu'avant la communion, le bon prêtre voulut leur dire quelques mots, il y eut une véritable explosion de plaintes et de cris de désespoir. Il fut lui-même longtemps avant que de pouvoir dominer son émotion, et ce fut après de longs et pénibles efforts qu'il put, d'une voix brisée par la douleur, leur faire entendre ces paroles :

“ C'est peut-être pour la dernière fois, mes bons frères, que vous allez partager le pain des anges dans ce lieu saint. C'est lui qui donne le courage et la force de braver les tourments et les persécutions des méchants. C'est lui qui sera votre soutien, votre consolation dans les temps malheureux que nous traversons. Dieu seul connaît ce que l'avenir nous réserve à tous, mais rappelons-nous que nous avons au ciel un bras tout-puissant, qui saura déjouer les complots des méchants : que ceux qui pleurent seront consolés et qu'ils recevront avec usure la récompense des larmes qu'ils auront versées. Car qu'est-ce que la terre que nous habitons, sinon un lieu d'exil et de misères ; mais le ciel, voilà notre patrie, vers laquelle doivent tendre nos désirs et nos aspirations. Séparés sur la terre, c'est là où nous serons ensemble réunis, c'est là que nous pourrons défier les persécutions des hommes. Recevez donc, mes chers frères, et encore une dernière fois, la bénédiction d'un prêtre qui, le cœur navré d'appréhensions pour l'avenir de ses enfants, mais confiant dans le Dieu qui prend soin de ses créatures et jusqu'au plus petit de ses oiseaux, le prie de vouloir bien vous accorder encore des jours calmes et heureux. Si nous n'avions pas d'autre destinée, je vous dirais adieu ! oui un adieu qui, peut-être, serait éternel ; mais à des chrétiens, à ceux qui croient en la parole sainte, je vous dis au revoir ! Oui, encore une fois, au revoir ! . . . ”

La scène qui suivit se conçoit plutôt qu'elle ne se décrit. Nous nous permettrons d'emprunter à M. Rameau le récit que fait M. Ney, sur le lamentable événement du lendemain :

“ Le 10 septembre fut le jour fixé pour l'embarquement. Dès le point du jour les tambours résonnèrent dans les villages, et à huit heures le triste son de la cloche avertit les pauvres Français que le moment de quitter leur terre natale était arrivé. Les soldats entrèrent dans les maisons et en firent sortir tous les habitants, qu'on rassembla sur la place. Jusque là chaque famille était restée réunie et une tristesse

“ indicible régnait parmi le peuple. Mais quand le tambour
 “ annonça l’heure de l’embarquement, quand il leur fallut aban-
 “ donner pour toujours la terre où ils étaient nés, se séparer
 “ de leurs mères, de leurs parents, de leurs amis, sans espoir
 “ de les revoir jamais ; emmenés par des étrangers leurs enne-
 “ mis ; dispersés parmi ceux dont ils différaient par le langage,
 “ les coutumes, la religion ; alors accablés par les sentiments de
 “ leurs misères, ils fondirent en larmes et se précipitèrent dans
 “ les bras les uns des autres dans un long et dernier embras-
 “ sement.

“ Mais le tambour battait toujours et on les poussa vers les
 “ bâtiments stationnés dans la rivière. 260 jeunes gens furent
 “ désignés d’abord pour être embarqués sur le premier bâti-
 “ ment ; mais ils s’y refusèrent, déclarant qu’ils n’abandonne-
 “ raient pas leurs parents, et qu’ils ne partiraient qu’au milieu de
 “ leurs familles. Leur demande fut rejetée, les soldats croi-
 “ sèrent la baïonnette et marchèrent sur eux ; ceux qui voulurent
 “ résister furent blessés, et tous furent obligés de se soumettre
 “ à cette horrible tyrannie.

“ Depuis l’église jusqu’au lieu de l’embarquement, la route
 “ était bordée d’enfants, de femmes qui, à genoux, au milieu de
 “ pleurs et de sanglots, bénissaient ceux qui passaient, faisaient
 “ leurs tristes adieux à leurs maris, à leurs fils, leur tendant une
 “ main tremblante, que leurs parents parvenaient quelquefois à
 “ saisir, mais le soldat brutal venait bientôt les séparer. Les
 “ jeunes gens furent suivis par les hommes plus âgés, qui tra-
 “ versèrent aussi, à pas lents, cette scène déchirante ; toute la
 “ population mâle des Mines fut jetée à bord de cinq vaisseaux
 “ de transport stationnés dans la rivière Gaspareaux. Chaque
 “ bâtiment était sous la garde de 6 officiers et de 50 soldats.
 “ A mesure que d’autres navires arrivèrent, les femmes et les
 “ enfants y furent embarqués et éloignés ainsi, en masse, des
 “ champs de la Nouvelle-Ecosse. Le sort aussi déplorable
 “ qu’inouï de ces exilés excita la compassion de la soldatesque
 “ même. . . . Pendant plusieurs soirées consécutives les bestiaux
 “ se réunirent autour des ruines fumantes, et semblaient y at-
 “ tendre le retour de leurs maîtres, tandis que les fidèles chiens
 “ de garde hurlaient près des foyers déserts. ”

M. St.-Aubin, comme toutes les autres notabilités, fut l’objet
 d’une surveillance particulière. Malgré les efforts héroïques de
 Jean Renousse, malgré les ruses et les stratagèmes qu’il em-
 ploya pour sauver son maître de la proscription, celui-ci fut
 obligé de subir la loi cruelle du plus fort. Blessé grièvement
 dans la lutte qui venait d’avoir lieu, ce ne fut qu’avec peine que
 Jean Renousse lui-même réussit à se soustraire aux mains des
 ravisseurs. Il gravit une petite éminence, et ce fut là, la mort
 dans l’âme, qu’il fut témoin des scènes de violence et de brutali-
 té qui viennent d’être racontées. Malgré son état de faiblesse,
 il suivit d’un œil morne et désespéré la chaloupe qui emportait
 son bienfaiteur, se reprochant amèrement de n’avoir pas réussi
 à le sauver. En dépit des tristes préoccupations auxquelles il était
 en proie, Jean Renousse ne pût s’empêcher de remarquer un
 point noir qui suivait l’embarcation. C’était *Phédor*. Le noble
 animal, quoique blessé, avait voulu suivre son maître, pour le
 protéger et le défendre au besoin. Il réalisait une fois de plus
 l’idée du peintre qui représente le chien suivant seul le corbillard
 qui conduit son maître à sa dernière demeure. C’est le
 dernier ami qui reste quand nous avons tout perdu du côté des
 hommes ! Il vit tout-à-coup un matelot se lever et asséner un
 coup de rames sur la tête du fidèle serviteur ; celui-ci poussa
 un gémissement plaintif et disparut. C’en était trop, épuisé par
 le sang qu’il avait perdu et par les émotions de la journée,

Jean Renousse perdit connaissance. Lorsqu’il revint à lui,
Phédor, couché auprès de lui, léchait son visage et ses mains,
 comme s’il eut voulu le rappeler à la vie. La nuit était venue,
 les dernières lueurs de l’incendie devaient encore l’horison.
 C’en était fait ! les anglais avaient accompli leur acte odieux de
 vandalisme et d’implacable vengeance ! . . .

IV

Plusieurs jours s’étaient écoulés depuis le moment fixé par
 M. St.-Aubin pour le retour. Que pourrait-il lui être arrivé qui
 le retint si longtemps, lui toujours si exact à revenir à l’heure
 dite. Déjà accompagnée de la petite *Hermine*, M^{me}. St.-Aubin
 avait parcouru des distances assez considérables pour aller à
 à sa rencontre, et chaque fois, elle était toujours revenue de
 plus en plus triste. C’était le soir de la dixième journée après
 le départ de M. St. Aubin. Assise dans le salon et tenant son
 enfant dans ses bras, elle ne pouvait se défendre du vague et
 inexprimable sentiment qui l’obsédait. Pour la première fois de
 sa vie, les babillages et les colineries de sa petite fille ne pou-
 vaient la tirer de sa sombre préoccupation. Le ciel était bas
 et chargé, le feuillage jaunissant qui entourait sa demeure et
 le froid vent de nord qui s’était élevé, ajoutait encore à sa tris-
 tesse. Parfois une feuille desséchée, poussée par la brise,
 courait dans l’avenue déserte, où, d’une minute à l’autre, elle
 espérait voir arriver celui qu’elle attendait avec tant d’angoisses.
 Bien des fois déjà et au moindre bruit, elle avait tressaillie, puis
 toute palpitante d’émotion et de joie, elle allait ouvrir et tendre
 les bras ; mais vain espoir, ce n’était point les pas du cheval,
 ce n’était point non plus les joyeux aboiements de *Phédor*, mais
 bien le vent qui, mugissant tristement dans les arbres, lui appor-
 tait, chaque fois une, poignante déception.

Les heures s’écoulaient lentement, et la soirée était avancée.
 Vaincue par le sommeil, la petite s’était endormie, en demandant
 à sa mère : “ quand donc papa reviendra-t-il ? ” Alors deux
 larmes involontaires vinrent briller aux paupières de la pauvre
 femme ; elle pressa avec transport son enfant sur son cœur ;
 celle-ci ouvrit les yeux, lui sourit doucement, et comme une
 prière, le mot *papa* s’échappa encore de ses lèvres, et elle se
 rendormit. C’en était trop ; n’y pouvant plus tenir, et presque
 sans pouvoir s’en rendre compte, Madame St. Aubin se mit à
 fondre en larmes.

Longtemps elle pleura, quand des pas bien distincts retentirent
 autour de la maison, et la porte s’ouvrit : Te voilà donc enfin,
 s’écria-t-elle, s’élançant au-devant de celui qui arrivait. Mais
 jugez de sa stupeur ! c’était Jean Renousse ! Jean Renousse,
 pâle, sanglant et défiguré, qui venait lui apprendre la terrible
 nouvelle ! !

C. DE GUISE.

(A continuer.)

FIRMIN H. PROULX,

Propriétaire-Gérant.

AGENTS

DE LA

GAZETTE DES CAMPAGNES.

- Cap St. Ignace*, Noël Nadeau, écr.,
Collège de Joliette, Révd. M. Ls. G.
 Langlais, Procureur.
Isle-Verte, Achille Bertrand, écr.
Kamouraska, Chs. Lindsay, écr., N. P.
Lambton, le Docteur Ls. Labreque.
L'Assomption, M. Poirier, écr., N. P.
L'Islet, Jules Casgrain, écr., N. P.
Maskinongé, le Docteur A. A. Duhamel.
Pointe-aux-Anglais, St. Hermas, Basile
 Charlebois, écr.
Rimouski, E. Grondin, écr., arpenteur.
St. Alexandre (Kamouraska), M. Ed-
 mond Lévêque, marchand.
St. Ambroise de la Jeune Lorette, Gon-
 zagué Vincent, M. P.
St. Antoine de Tilly, Edmond LaRue,
 écr., Notaire.
St. Benoit (Montréal), le Notaire Le-
 maire.
St. Casimir, F. X. Gingras, écr.
St. Césaire de Rouville, Révd M. J.
 A. Provençal.
St. Croix, L. C. Desrochers, écr., J. P.
St. Denis (en bus), M. S. Dionne.
St. Eloi (Kamouraska), Révd. M. A.
 Gaudin.
St. Fabien, Révd. M. A. Ladrière.
St. Famille, Isle d'Orléans, M. Basile
 Marquis.
St. Grégoire, Révd. M. J. Harper.
St. Hélène (Kamouraska) M. Edouard
 Chapleau, marchand.
St. Henri de Lauzon, Révd. M. Frédéric
 Caron.
St. Hermas, Frs. Gauvreau, écr.
St. Jean de l'Isle d'Orléans, Léonidas
 LaRue, écuier, E. M.
St. Jean Port-Joli, P. G. Verreault, écr.
St. Julie de Somerset, J. B. Rous-
 seau, écr.
St. Laurent, Isle d'Orléans, M. Zéphi-
 rin Lapière, instituteur.
St. Pierre, Rivière du Sud, G. Blais, écr.
St. Scholastique (Montréal), Docteur
 Duchesnay.
St. Stanislas de Batiscan, le Docteur
 Philippe Lassisserraye.
St. Thomas, Louis Blais, écr., avocat.
Terrebonne, M. F. X. Leclerc, S. D.
Trois-Pistoles, Thomas P. Pelletier, écr.
- ISLE DU PRINCE-EDOUARD :
Rustico (Isle du Prince Edouard), Révd
 M. Geo. A. Belcourt.
- NOUVEAU-BRUNSWICK :
St. Bruno (Madawaska), Révd. M.
 L'Hiver.

Prix des marchés de Québec.

12 novembre 1862.

	S.	D.	S.	D.
Bœuf par livre	0	3	à	0 7½
Mouton par quartier	2	6		5 0
Porc frais, par livre	0	4		0 5
Porc salé do	0	5		0 6
Œufs, par douzaine	0	7		0 8
Sucre d'érable, par livre	0	5		0 6
Volailles, par couple	1	8		2 0
Dindes do	7	0		10 0
Oies do	4	0		6 0
Lièvres do	0	7		0 8
Beurre frais, par livre	0	10		1 0
Beurre salé do	0	7		0 8
Patates, par minot	1	3		1 6
Avoine do	1	6		2 0
Pois do	4	6		5 0
Foin, 100 bottes de 16 lbs.	55	0		60 0
Erable, 3 pieds	16	6		17 0
" 2 pieds et demi	14	0		14 6
Merisier, 3 pieds	13	0		13 6
" 2 pieds et demi	12	0		12 6
Fleur, extra superfine	28	0		23 0
" superfine	25	0		25 6
" No. 2	23	0		24 6
" Fine	16	0		17 0

Marchés de Montréal.

10 novembre 1862.

	S.	D.	S.	D.
Fleur de blé, par quintal	13	0	à	13 6
" d'avoine "	12	0		12 6
Pois, par minot	3	3		3 6
Orge, par 56 livres	3	0		3 3
Avoine, " "	1	8		1 10
Sarrasin, " "	3	9		4 0
Lin, " "	7	0		7 6
Blé-d'inde, " "	2	6		3 0
Patates, par pocho	2	6		3 0
Œufs, par douzaine	0	7		0 8
Beurre frais, par livre	0	11		1 0
" salé, " "	0	7½		0 8½
Sucre d'érable	0	5		0 6
Dindes, par couple	4	0		6 0
Oies, " "	4	0		5 0
Canards, " "	2	6		3 0
Poules, " "	1	0		2 0
Pardrix, " "	2	0		2 6
Poulets, " "	1	3		3 0
Bœuf, par livre	0	3		0 7½
Lard, " "	0	5		0 6
Mouton, par quartier	2	6		4 0
Veau, " "	5	0		10 0
Bœuf, par 100 livres	22	6		32 6
Foin par 100 bottes	40	6		50 0

AVIS.

COMME plusieurs personnes, parmi nos abonnés, nous demandent les premiers numéros de la *Gazette des Campagnes* de la présente année, pour les faire relier, et que les numéros 1, 2, 3, 7 et 8 sont épuisés, nous osons demander à ceux qui ne se proposent pas de les garder de cette manière, de vouloir bien nous faire la faveur d'envoyer les susdits numéros à ce bureau. Ce léger sacrifice de leur part nous mettrait en état de pouvoir satisfaire à de nombreux demandes.

Agriculture.

Nous lisons dans le *Canadien* :

Il vient de paraître avec l'approbation de Mgr. l'Évêque de Thio; Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, un opuscule de 118 pages, qui a pour titre : *Les Élémens de l'Agriculture à l'usage de la jeunesse Canadienne*, par M. James Smith, professeur d'agriculture au Collège agricole et industriel de Rimouski, avec l'épigraphe latin : *Neque qui plantat est aliquid neque qui rigat, sed qui incrementum dat rebus.*

En entreprenant ce travail l'auteur a eu pour but, et disons de suite qu'il l'a heureusement atteint à notre avis, de mettre à la portée des enfants d'école les principes d'un art dont la génération actuelle sent plus que jamais le besoin de promouvoir le besoin de promouvoir le progrès. " En introduisant dans les écoles, dit M. James Smith, d'une manière aussi générale que la grammaire, un ouvrage élémentaire où les principes de l'agriculture, dans l'état actuel de cette science, seraient aussi clairement exposés que ceux des autres sciences naturelles, et comme celles-ci, avec les noms des éléments, des substances, et les expressions qui conviennent à cet art, on rendrait un service bien grand au pays."

Ce service, nous croyons que M. Smith l'a rendu dans la plénitude du mot. Nous croyons que l'honorable Ministre de l'Agriculture est tellement de cet avis, ainsi que M. le Surintendant de l'Éducation, que l'un et l'autre doivent l'adopter pour les écoles agricoles et ordinaires et le faire circuler sous leurs auspices.

Ce petit ouvrage sort des presses du *Canadien*, et est dédié à l'honorable Ministre d'Agriculture, M. Evanturel. Il sera à vendre dans nos bureaux et à la librairie de MM. Crémazie.



Département des Terres de la Couronne

QUÉBEC, 4 novembre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 5275 acres des terres de la Couronne, situées dans le township de LAMBTON, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de décembre prochain, à raison de 40 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local LOUIS LABRECQUE, écr., à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,
 Ass.-Commissaire.

15 novembre 1862.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DU
CANADA.

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 1.30 P. M., arrivant à

Hadlow.....	a 1:35 P. M.
Chaudière Junction.....	2:00 "
St. Jean Chrysostôme.....	2:12 "
St. Henri.....	2:28 "
St. Charles.....	2:53 "
St. Michel.....	3:12 "
St. Valier.....	3:24 "
St. François, ou Berthier.....	3:40 "
St. Pierre.....	3:50 "
ST. THOMAS.....	4:06 "
Cap St. Ignace.....	4:28 "
L'ISLET.....	4:50 "
Trois Saumons.....	5:14 "
St. Jean Port Joli.....	5:30 "
St. Roch.....	5:55 "
STE. ANNE.....	6:18 "
Rivière Ouelle.....	6:37 "
St. Denis.....	6:52 "
ST. PASCAL.....	7:08 "
Ste Hélène.....	7:27 "
St. Alexandre.....	7:50 "
RIVIERE-DU-LOUP.....	8:30 "

Les convois partent de la Rivière-du-Loup tous les jours à 6.15 A. M., arrivant à

St. Alexandre.....	à 6:56 A. M.
Ste. Hélène.....	7:20 "
ST. PASCAL.....	7:41 "
St. Denis.....	7:58 "
Rivière Ouelle.....	8:15 "
STE. ANNE.....	8:36 "
St. Roch.....	9:00 "
St. Jean Port-Joli.....	9:27 "
Trois Saumons.....	9:44 "
L'ISLET.....	9:54 "
Cap St. Ignace.....	10:09 "
ST THOMAS.....	10:33 "
St. Pierre.....	11:14 "
St. François, ou Berthier.....	11:24 "
St. Valier.....	11:41 "
St. Michel.....	11:54 "
St. Charles.....	12:15 P. M.
St. Henri.....	12:42 "
St. Jean Chrysostôme.....	12:59 "
Chaudière Junction.....	1:15 "
Hadlow.....	1:35 "
POINTE LEVI.....	1:45 "

C. FREER,
Surintendant.

12 septembre 1862.

L'HYDROPUITE

ou
Pompe légère et portative

Pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, nettoyer les citernes, etc. Cette pompe, à l'aide d'un seul homme, lancera l'eau avec force à raison de huit gallons par minute à une distance de cinquante pieds. A vendre par le soussigné,

CHAS. MOIZEN, Agent,

17, Rue St. Jacques, Bassé-Ville, Québec.

1er août 1862.

DEPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE

QUEBEC, 9 octobre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 118,000 acres des terres publiques situées dans le township de CHAPUIS, PAINCHAUD et POHENEGAMOOK dans le comté de KAMOURASKA, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le vingtième jour de novembre prochain, à raison de 30 centins par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'agent local, FLORENCE DEGUISE, écuier, à Ste. Anne de la Pocatière, C. E.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.

NOUVEAU MARCHAND

SAINTE HELENE.

A la demande de plusieurs personnes influentes de cette paroisse et des paroisses environnantes, le soussigné a cru devoir établir un Magasin de Marchandises Sèches, Grosseries, Quincailleries, etc.

Le soussigné ayant été employé, depuis plusieurs années, dans une des premières maisons de commerce, et ayant agi en outre comme agent pour différents marchands de la campagne, ose se flatter par cela même qu'il pourra toujours tenir à son magasin des marchandises sèches de choix et de première utilité pour le Cultivateur, ainsi que tous autres effets à l'usage de la ferme qu'il vendra, soit pour argent ou grains, aux

PRIX DE QUEBEC.

Le soussigné a actuellement à son magasin de l'HUILE DE CHARBON, meilleure qualité, qu'il vend un écu le gallon.

EDOUARD CHAPLEAU,

3 novembre, 1862.

Marchand.



M. POURTIER,

CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

LE VERGER CANADIEN

ou

Culture raisonnée des Fruits qui peuvent réussir dans les Vergers et les Jardins du Canada.

Prix: un écu.

A vendre à l'imprimerie de Jos. Darveau et chez M. L. H. Hardy.

N. B.—En envoyant \$1 on recevra deux copies, franco, par la malle.



DÉPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE

QUEBEC, 1er octobre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 14,000 acres des terres de la Couronne situées dans le township de PRICE, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le huitième jour de novembre prochain, à raison de 40 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local LOUIS LABRECQUE, écrivain, à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.

DÉPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE

QUEBEC, 3 octobre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 28,000 acres des terres de la Couronne situées dans le township de ADSTOCK, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le douzième jour de novembre prochain, à raison de 40 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local, LOUIS LABRECQUE, écrivain, à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.

DÉPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE

QUEBEC, 7 octobre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 121,000 acres des terres Publiques situées dans les townships de PATTON, TALON, ROLETTE et PANET, dans le comté du MONTMAGNY, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le dix-septième jour de novembre prochain, à raison de 30 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local, FRANÇOIS TETU, écuier, à MONTMAGNY, C. E.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.



Département des Terres de la Couronne

QUÉBEC, 12 septembre 1862.

AVIS est par les présentes donné qu'environ 18,836 acres des terres de la Couronne dans le township de TOURELLE comté de Gaspé, seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le vingt-deuxième jour d'octobre prochain, à raison de 20 centins par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'agent local, CHS. F. ROY, écuyer, à Ste. Anne des Monts.

WM. McDUGALL,
Commissaire.

22 septembre 1862.



DEPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE.

QUÉBEC, 15 septembre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 18,000 acres des terres de la Couronne, situées dans le township de BUNGAY, comté de Kamouraska, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le ou après le vingt-septième jour d'octobre prochain, à raison de 30 centins par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'agent local, F. DEGUISE, écuyer, à Ste. Anne de la Pocatière.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

22 septembre 1862.



Département des Terres de la Couronne

QUÉBEC, 8 Septembre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 21,500 acres des Terres de la Couronne dans le township FOURNIER, Comté de l'Islet, seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le vingtième jour d'Octobre prochain, à raison de 30 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local, STANISLAS DRAPEAU, écuyer, à St. Jean Port-Joli.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

22 sept. 1862.



DEPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE

QUÉBEC, 9 septembre 1862.

AVIS est par les présentes donné que L. N. GAUVREAU, écuyer, agent des terres sur le vieux et le nouveau chemin de Témiscouata, est maintenant autorisé à faire des octois gratuits de cent acres sur ces chemins, dans les townships d'ARMAND et DEMERS.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

12 septembre 1862.



DEPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE.

QUÉBEC, 8 Septembre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 51,726 acres des Terres de la Couronne dans les townships de MANN et PATAPEDIA, dans le Comté de Bonaventure, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le vingtième jour d'Octobre prochain, à raison de 20 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local, JOSEPH N. VERGE, écr., Carleton.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

12 sept. 1862.

DEPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE.

QUÉBEC, 8 Septembre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 102,751 acres des Terres de la Couronne, dans les townships de DEMEULES, ST. GERMAIN, ASHUAPMOUCHUAN, DELISLE et BAGOT, dans le Comté de Chicoutimi, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le vingtième jour d'Octobre prochain, à raison de 20 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local, VINCENT MARTIN, écr., Chicoutimi.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

12 septembre 1862.

BOIS ET FORÊTS.

Département des Terres de la Couronne

Québec, 8 août 1862.

AVIS est par le présent donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnés, et sera sujette aux conditions aussi sous-mentionnées, savoir :

Territoire du Saguenay, à la Grande Baie, le 5 de Septembre prochain.

Territoire du St. Maurice, au bureau de l'agent des bois de la Couronne, aux Trois-Rivières, le 9 de Septembre prochain.

Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa, au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Montréal, le 11 de Septembre prochain.

Territoire Chaudière et Madawaska, à Fredericton, Nouveau-Brunswick, le 24 de Septembre prochain.

Territoire de la partie inférieure du St. Laurent, au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Trois-Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Premièrement. Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'enchère, outre la rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement. Les personnes à qui les limites seront adjudgées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement. Toutes les limites, dont il sera disposé sur la rivière St. Maurice et ses tributaires, seront sujettes à une charge annuelle au profit du Fonds du Chemin de St. Maurice, à raison de quarante piastres par cinquante milles carrés d'étendue; cette charge devant être payée chaque saison préalablement à l'émanation de la licence.

Quatrièmement. Les licenses seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Cinquièmement. Sur tout autre rapport les limites seront soumises aux règles générales concernant les bois qui sont maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Pour toute information sur les limites qui doivent être offertes en vente, on pourra s'adresser aux bureaux des bois de la Couronne, dans les localités respectives, le et après le VINGT du courant.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

12 septembre 1862.

ETABLISSEMENTS A QUEBEC

DE
J. LS. MARTINEAU,
SITUÉS

Rue des Fossés, St. Roch,

ET
Rue St. Pierre le Porche-Union,
Près du marché de la Basse-Ville.

Le soussigné a le plaisir d'informer ses amis qu'ils trouveront constamment à ses deux magasins, les effets suivants: Clous coupés et forgés; Vitres de 7½ x 6½ à 42 x 36; Peintures, couleurs assorties; Huile de charbon (meilleure qualité) et Lampes; Tôles Fer blanc; Poêles doubles et simples, de fantaisie, de cuisine, et pour l'usage de charbon, etc., etc., etc.

Le tout à des prix très-réduits.

J. LS. MARTINEAU.

1er juillet 1862.

CONSIDERATIONS

SUR

l'Agriculture Canadienne,

AU POINT DE VUE RELIGIEUX, NATIONAL, ET DU BIEN-ETRE MORAL.

à vendre au bureau de la Gazette des Campagnes, à Ste. Anne de la Pocatière, et à Québec, chez MM. Crémazie, MM. Hardy, libraires, et chez M. Chs. Hamel, ainsi qu'à Montréal chez MM. Rolland et Chapleau, libraires.—Prix: 12 sous.

CHARLES MOIZEN,

COMPTABLE,

COURTIER DE DOUANE

ET

AGENT GENERAL,

No. 17, rue St. Jacques,

QUEBEC.

ALPHONSE MILLER,
AVOCAT,

Tient son bureau au Village de Sainte Anne de la Pocatière, le JEUDI de chaque semaine, en la demeure de M. DAVID LAVERGNE. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

3 mai 1862.

LOT DE TERRE

A VENDRE

DANS le Township BUCKLAND, au-dessus de St. Lazare et de St. Gervais, un lot de terre de cent acres, situé dans le rang double, à quelques arpents de la Chapelle No. 18.

CONDITIONS FACILES.

S'adresser sur les lieux à M. le Curé de la paroisse, ou à St. Gervais, chez M. Jolivet. 3 mai 1862.

A VENDRE

A L'IMPRIMERIE DE LA

Gazette des Campagnes :

Archiconfrérie du Denier de Saint-Pierre, suivi des instructions sur la manière de gagner les Indulgences.—Prix: 8 sous; la douzaine, 3 chelins.

Considérations sur l'Agriculture Canadienne, au point de vue religieux, national, et du bien-être moral.—Prix: 12 sous.—Ce volume est également en vente à Québec chez MM. Crémazie et Hardy, libraires, et chez M. Chs. Hamel; ainsi qu'à Montréal, chez MM. Rolland et Chapleau, libraires.

Le Verger Canadien, ou Culture raisonnée des Fruits qui peuvent réussir dans les Vergers et Jardins du Canada.—Prix: un écu le volume.

Recueil de Chansons Canadiennes et Françaises, comprenant 450 chansons.—Prix: un écu le volume.

Le Véritable Petit Albert, ou Secret pour acquérir un Trésor.—Prix: 30 sous le volume.

Tripoli Canadien, pour nettoyer l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le fer-blanc, etc.—Prix: 15 sous le paquet.

Hydropulte, ou Pompe légère et portative, pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, et nettoyer les citernes. Ceux qui voudraient s'assurer de leur efficacité avant que de les acheter, pourront en faire l'essai à cette imprimerie.

QUINCAILLERIE.

LES soussignés ont l'honneur d'offrir au public de la campagne leurs sincères remerciements pour l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, et prennent en même temps l'occasion d'offrir à son choix :

Un assortiment considérable et varié de MARCHANDISES NOUVELLES, consistant en instruments agricoles, tels que FAUX des premières fabriques d'Angleterre et des Etats-Unis, FOURCHES, PELLERES, BÈCHES, FAUCHILLES, etc.

Ferrures de maison de toute espèce, VITRES, PEINTURES, HUILE, etc., etc.

—AVISSI,—

Un fonds extraordinaire de LAMPES à PHUILE DE CHARBON de toute sorte et de tout prix.

AUX MARGUILLERS DES PAROISSES.

L'attention de ces Messieurs doit être particulièrement dirigée sur de superbes LUSTRES propres à l'ornement des églises, qu'ils vendent à des conditions très-libérales, et des petits burners très-économiques pour le même usage.

BÉLANGER et GARIÉPY.

Québec 9½, rue Lafabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

IMPRIMERIE

ÉTABLIE

DISTRICT



DE

Ste. ANNE KAMOURASKA

Le soussigné, propriétaire-gérant de la Gazette des Campagnes, informe ses amis et le public en général qu'ayant fait acquisition d'une presse, avec un assortiment très-varié de caractères, peut exécuter, en différentes couleurs et dans les derniers goûts, toutes sortes d'imprimés :

LIVRES, BROCHURES,

BLANCS DE FABRIQUE,

CARTES D'AFFAIRES, DE VISITE,

BILLETS DE BANQUES,

CHÈQUES, RECUS,

PROGRAMMES,

AFFICHES,

CIRCULAIRES,

BLANCS POUR AVOCATS ET NOTAIRES

ETC., ETC., ETC.

MM. les Greffiers de toutes les Cours ainsi que MM. les Secrétaires de Municipalités trouveront, en s'adressant au soussigné, toutes les Formules de Blancs dont ils ont besoin.

Le soussigné invite aussi MM. les Secrétaires des Sociétés d'Agriculture qui s'intéressent au succès de la Gazette des Campagnes, de vouloir bien l'honorer de leur patronage.

ANNONCES.

La Gazette des Campagnes, vu la modicité du prix d'abonnement, ayant obtenu un nombre très-considérable de souscripteurs, surtout parmi la classe agricole, serait d'un grand avantage aux personnes qui désireraient annoncer dans les journaux.

Messieurs les Marchands, Manufacturiers d'instruments aratoires, etc., qui voudraient honorer la Gazette de leur annonce, pourront le faire à de bonnes conditions, en s'adressant au soussigné.

Toutes les personnes qui désirent s'abonner à la GAZETTE DES CAMPAGNES, ou payer leur abonnement, envoyer des annonces, devront s'adresser, par lettres affranchies, au soussigné Propriétaire-Gérant. C'est à lui aussi que devront se payer les arriérés.

F. H. PROULX,

Propriétaire-Gérant.